



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Ancien couvent des Franciscains Projets de règlement P-24-031 et P-04-047-270

À son assemblée du 16 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté le projet de règlement P-24-031 intitulé « Règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères » et le projet de règlement P-04-047-270 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au couvent de la Résurrection ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-24-031 autorise, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de déroger à certaines dispositions des règlements de lotissement et d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les fins mentionnées dans son titre et à certaines conditions, visant notamment les usages, les hauteurs, la densité et le taux d'implantation. Le projet de règlement contient également des dispositions relatives au verdissement, au stationnement et aux voies accès. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement P-04-047-270 modifie le Plan d'urbanisme de la Ville pour le secteur concerné par la création d'un nouveau secteur de densité (21-15), le remplacement de l'affectation « Couvent, monastère ou lieu de culte » par l'affectation « Secteur mixte », le retrait de l'identification du site comme ensemble conventuel; permettant d'augmenter le taux d'implantation et les hauteurs.

DÉROULEMENT

La démarche de consultation se déroulera en deux parties.

La première partie sera consacrée à une activité d'information pendant laquelle les projets de règlement seront présentés et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit, en ligne ou en salle.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et les organismes intéressés à participer à une **séance d'information et de questions et réponses le 10 décembre 2024**, qui se tiendra à la Plaza Antique, au 6086 rue Sherbrooke Est. À partir de la page de la consultation du site Web de l'OCPM, cette séance sera webdiffusée en direct et sera ensuite disponible pour le visionnement en différé.

Lors de cette séance, les projets de règlement seront présentés et expliqués au public. Durant la deuxième partie de la soirée, les gens seront invités à poser leurs questions, en salle ou par téléphone, aux représentants de l'arrondissement et du promoteur qui seront présents dans la salle.

À compter du **11 décembre 2024**, les citoyens et les groupes seront invités à déposer leur mémoire. Ils auront également l'opportunité de présenter leur opinion devant la commission, en salle ou en ligne. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est 9 janvier 2025.

Les **séances d'audition des opinions débuteront ensuite le 14 janvier 2025**, à la Plaza Antique, au 6086 rue Sherbrooke Est. D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement. Ces séances seront également webdiffusées en direct et seront ensuite disponibles pour le visionnement en différé.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : ocpm.qc.ca/couvent-franciscains.

Renseignements

Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510
ocpm.qc.ca/couvent-franciscains

Fait à Montréal, le 24 novembre 2024

Le greffier de la Ville de Montréal,
Emmanuel Tani-Moore, avocat